

En 2012, ils nous ont annoncé, à grands sons de trompe, le lancement du chantier de construction d'un nouveau terminal méthanier à Dunkerque.

Nous ne reviendrons pas sur Le choix inique d'EDF :

- d'investir dans un terminal méthanier, payé par les usagers, au détriment des investissements sur le réseau d'électricité et par les aides financières publiques.
- Un choix qui répondra aux seuls intérêts des actionnaires au détriment de l'intérêt général.
- Un investissement qui ne comblera pas les emplois perdus sur le site de la Raffinerie des Flandres, suite à la scandaleuse décision de TOTAL de cesser l'activité.

Il aurait été plus opportun, tant économiquement que socialement d'investir dans la recherche et l'innovation comme le proposait la CGT avec son projet de production d'Hydrogène afin de garantir notre indépendance énergétique au moindre coût, de redynamiser l'emploi industriel dans le respect des exigences environnementales.

On nous avait promis la création de plus d'un millier d'emplois pour la construction du terminal méthanier ???

Mais quels emplois ? Les gouvernements successifs ont imposé au monde du travail, les traités avec leurs directives européennes qui mettent, toujours plus, en concurrence les territoires, les entreprises et les salariés en donnant toujours plus de pouvoir aux tenants du capital !

Le choix qui est laissé aux salariés en Europe, comme à Dunkerque : une opposition entre les travailleurs qui a pour but de garder les colères horizontales et d'enrichir le grand capital et la finance mondiale.

Le contrat de réalisation du terminal méthanier, et d'une importance primordiale pour nos entreprises et le bassin Dunkerquois, Vous nous dirait à Dunkerque nous respectons les salariés, leurs droits, leurs acquis sociaux....cette exploitation salariale ne nous concerne pas !?...Alors comment expliquez -vous que Suite au nouvel appel d'offre du chantier Terminal Méthanier, alors que les sociétés SPIE et CEGELEC se sont alliées afin de remporter le marché d'une valeur de 25 millions d'euros. Cette alliance n'a pas suffi, malgré une proposition à 16 millions, le marché a été remporté par une entreprise italienne, TECHNIT, 4 millions moins cher, c'est-à-dire 44% sur le coût de départ. Le maitre d'ouvrage des travaux étant Dunkerque LNG.

Pour la CGT cette situation relève du phénomène grandissant de l'exploitation des travailleurs étrangers par de grands groupes industriels instaurant une concurrence déloyale entre salariés, banalisant le Dumping social.

75% des salariés qui pourraient travailler sur le chantier devraient être des travailleurs détachés.

D'après la Directive datant de 1996, une entreprise peut détacher des salariés dans un autre pays de l'UE pendant deux ans maximum, à condition d'appliquer certaines règles du pays d'accueil (salaires, conditions de travail...)

La raison pour laquelle notre Union Locale souhaite vous interpeler, concerne précisément ces travailleurs détachés qui sont sur le chantier du Terminal Méthanier.

La plupart de ces salariés, viennent de pays à faibles droits sociaux, et en vue de la situation actuelle nous sommes en droit de penser que les règles françaises en termes de salaire, de durée du temps de travail, de conditions de travail, de vestiaires, de réfectoire et d'hébergement qui doivent être appliqués ne le sont pas.

Le ministère du travail estime à 150 000 le nombre de ces salariés à bas coût en France, la CGT qu'en à elle estime que 150 000 de plus ne sont pas déclarés, et ne bénéficient donc pas de la législation française, quand est-il au Terminal Méthanier ?

Est-ce-qu' LNG DK, comme tant d'autres dans le pays bafoue-t-elle la réglementation française que ce soit en termes d'emplois ou de qualité.

Nous refusons que les salariés soient les dindons de la farce !!!

Plusieurs médias ont retransmis plusieurs de nos initiatives qui dénoncent l'utilisation par le patronat de salariés venant de pays à faibles droits sociaux. Nous continuerons à briser l'omerta des salariés détachés. Des patrons qui les appellent : « **Les salariés LOW COST** » - En français : « **des salariés à bas coût** ».

La CGT veut faire cesser ces pratiques scandaleuses qui mettent en concurrence les salariés pour faire baisser le coût du travail. Par ces pratiques le patronat tue les professions du bâtiment, détruit les droits sociaux et empêche la mobilisation des salariés.

Les grands groupes du BTP sont les premiers responsables!

Ils utilisent ces pratiques sur presque tous leurs chantiers nationaux.

Un compromis a pu être trouvé le 9 décembre entre les ministres du Travail des différents pays de l'Union Européenne sur la question des travailleur-e-s détachée-e-s. C'est une bonne nouvelle ? .

Deux types de questions étaient à régler :

1. faire en sorte que les salariés détachés soient déclarés, alors qu'aujourd'hui moins d'un sur deux l'est.
2. faire en sorte que les abus et fraudes des employeurs soient sanctionnés et cessent, alors qu'aujourd'hui ils ne font que se développer, le « noyau dur des garanties sociales » prévu par la directive de décembre 1996 n'étant trop souvent pas respecté : salaire non payé, salaire minimum pas respecté, maximum de durée du travail dépassée, conditions d'hébergement inacceptables...

Les nouvelles dispositions de contrôle des entreprises et l'instauration d'une certaine responsabilité solidaire des donneurs d'ordre, doit permettre de mieux respecter les droits des salariés détachés et donc de diminuer la concurrence entre tous les salariés.

Mais il est illusoire de penser que seuls ces contrôles externes pourront assainir la situation. Il est indispensable que les organisations syndicales et les représentants du personnel disposent de plus de droits, notamment de pouvoir simplement avoir le droit d'entrer dans les entreprises et les chantiers et pouvoir rencontrer les salariés détachés, être informés du contenu des contrats de travail en amont de l'arrivée de ces salariés... Et s'il s'avère qu'il y a fraude au détachement, c'est l'ensemble des règles du pays d'accueil qui doivent s'appliquer au salarié.

Il ne faudrait pas oublier que ce sont les employeurs d'ici qui emploient ces salariés à ces conditions-là, ce sont bien les donneurs d'ordre d'ici qui décident des appels d'offre et donc des prix et des délais qui ne permettent pas l'application des règles sociales de notre pays !

Reste la question importante de la différence de cotisations sociales payées par l'employeur selon que son salarié a un contrat signé en France ou hors de France, dans un pays où les garanties sociales sont plus faibles qu'ici.

La CGT va s'adresser dans la toute prochaine période aux ministères concernés avec une proposition visant à en finir avec cette « distorsion de concurrence » organisée.

Un pas dans la bonne direction a été franchi. La CGT restera totalement attentive, mobilisée et force de propositions pour les prochaines étapes : le vote du parlement européen prévu en février prochain et la transposition française ultérieure du texte. La règle doit être simple : c'est l'égalité de traitement entre les salariés, quels que soient leur origine et leur statut, qui doit être appliquée !

Cette concurrence inéquitable ne profite qu'aux affairistes et aux esclavagistes du 21^{ème} siècle que sont les trafiquants de main-d'œuvre. LNG DK en fait-elle partie ?

La CGT exige la possibilité de vérifier que le prix du marché de la sous-traitance du terminal méthanier permet de respecter la législation sociale en ayant accès aux appels d'offre et permettre la libre circulation à nos militants syndicaux sur les lieux de vie (vestiaires et réfectoires) et lieux de travail. Il est scandaleux que certains de nos élus CGT sous-traitants soient bannis du site par leurs employeurs sous forme de menaces et de représailles.

La CGT dénonce les réformes successives et la nouvelle du ministère du travail qui impactent lourdement sur les services d'inspection du travail.

L'Inspection du Travail est un service public essentiel pour protéger les salariés des abus du patronat. Son autorité repose sur trois critères essentiels :

- Son indépendance, assurée par la convention 81 de l'Organisation Internationale du Travail,
- Sa fonction généraliste, qui lui permet une présence dans toutes les entreprises,
- Son maillage territorial de proximité qui la rend accessible à tous.

Telle qu'elle est aujourd'hui, la réforme remet en cause ces critères. Elle provoquerait inmanquablement un bouleversement parmi le personnel, et un danger pour la protection des salariés : Remise en cause de l'indépendance du corps de l'Inspection du Travail, transformation des missions avec moins de contrôle dans les entreprises, notamment les très petites, désorganisation du maillage territorial...

Notre opposition à ces réformes exprimé le besoin urgent de service de contrôle de l'inspection du travail efficace, avec les moyens nécessaires pour assurer la protection de tous ces salariés des abus patronaux, ce qui semble ne pas être le cas.

Pour revenir au terminal méthanier et pour conclure, Le Front National en a fait son cheval de bataille !!! La CGT ici présente se refusent d'opposé les salariés qui sont les victimes du capitalisme et surtout ne pas faire le lit du Front National... la bataille pour les détachés est la même que celle pour la revalorisation des salaires. Faire monter les droits de ceux qui n'en ont pas est le meilleur moyen de garantir les droits de ceux qui en ont encore. Gagner l'égalité pour tous est un moyen de lutter pour l'unité des salariés et donc contre le front national.

Pour ça faudrait-il encore que L'état réagisse rapidement !